



3009 - Le jugement de l'usage du chapelet

question

Quel est le jugement de l'usage du chapelet ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Certains ulémas soutiennent qu'il est permis d'utiliser le chapelet, mais ils disent en même temps que le recours à la main est préférable. D'autres estiment que l'usage du chapelet relève de l'innovation (bid'a).

Cheikh al-islam Ibn Taymiyya dit dans ses Fatawa, (22/187) : « Certains affichent leur chapelet à l'épaule ou le tiennent à la main de façon visible et considèrent cela comme un signe de religiosité et d'attachement (à la prière).

L'on a appris grâce à des enseignements rapportés depuis le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) par des voies concordantes que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) et ses compagnons n'avaient pas adopté le chapelet comme signe, car ils utilisaient à cet effet les articulations de leurs doigts. Cela est rapporté dans un hadith où il est dit : **pliez vos doigts car ils (les doigts seront interrogés et ils parleront .**

Certains anciens utilisaient des cailloux ou des noyaux de dattes. Quant à l'usage du chapelet, certains le réprouvent tandis que d'autres le permettent, mais personne n'a dit qu'il était préférable à l'usage des doigts ». Et puis il a parlé (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) de l'hypocrisie qui entache l'usage du chapelet, hypocrisie qui accompagne un usage non institué. Ce qui est plus mauvais que celle qui entache une pratique instituée.

Dans le cadre des rencontres : portes ouvertes (3/3) avec Cheikh Muhammad ibn Sahih al-



Outhaymine, une question lui a été adressée pour savoir si l'usage du chapelet était une innovation. Il a répondu : « Il vaut mieux ne pas le faire, mais ce n'est pas une innovation car on lui trouve un fondement qui est l'usage des cailloux par certains compagnons. Mais le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) avait indiqué que l'usage des doigts était meilleur. C'est ainsi qu'il a dit : **utilisez les articulations de vos doigts car elles seront interrogées** . Il n'est donc pas interdit ni innovée d'utiliser le chapelet, mais il vaut mieux s'en abstenir, car cette pratique peut être entachée d'hypocrisie. En effet, nous rencontrons certaines personnes avec autour du cou un chapelet qui compte 1000 unités comme si elles voulaient dire aux gens : regardez-moi, je prononce 1000s subhana Allah. En troisième lieu, celui qui utilise le chapelet est souvent distrait. C'est pourquoi on les voit tenir le chapelet tout en regardant vers le ciel ou à droite ou à gauche, ce qui révèle la vacuité du coeur. Il vaut mieux utiliser les doigts , surtout ceux de la main droite. Le fidèle peut toutefois utiliser ses deux mains, mais il est préférable qu'il se contente de sa main droite. »

Dans as-Silsila adh-Dhaifa, (1/110), Cheikh Muhammad Nassir ad-Dine al-Albani dit dans le cadre de sa critique du hadith : **oui, c'est le chapelet qui rappelle** : « ce hadith est apocryphe selon moi pour plusieurs considérations :

-la première est que l'usage du chapelet est une innovation qui n'existait pas au temps du Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) et que c'est seulement après le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) qu'il a fait son apparition. Comment alors concevoir que le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) exhorte ses Compagnons à se livrer à une pratique qu'ils ne connaissaient pas ? La preuve de ce que je viens d'avancer réside dans ce qui a été rapporté par Ibn Wadhdhah dans **al-bia' wa an-nahy anha** d'après as-Salt Ibn Bahram qui a dit : « Ibn Massoud passa à côté d'une femme qui utilisait un chapelet et il le coupa et le jeta. Ensuite il passa près d'un homme qui utilisait des cailloux pour le même objectif et il lui donna un coup de pied puis il dit : **vous avez devancé ; vous avez injustement inventé des pratiques et avez surpassé les compagnons de Muhammad en connaissances** .

La chaîne de ce hadith est sûre jusqu'à Salt qui est un homme sûr de la génération des



succeurs des succeurs des compagnons.

La deuxième est qu'elle est contraire à l'enseignement du Prophète (bénédictio et salut soient sur lui). □ ce propos Abd Allah ibn Amr a dit : **J'ai vu le Messager d'Allah (bénédictio et salut soient sur lui) utiliser les articulations de sa main droite** . Il a dit encore (1/117) : « Si l'usage du chapelet n'avait pour unique défaut que son remplacement de l'utilisation des doigts pour compter, considéré auparavant comme meilleur moyen à cet effet, cela aurait suffi (pour le déconseiller). En outre, j'ai rarement vu un cheikh utiliser ses doigts pour le tasbih (répétition de la formule Subhana Allah) !

Par ailleurs, les gens se permettent de diversifier leur pratique de cette innovation. C'est ainsi que l'on voit certains adeptes de confréries porter de longs chapelets au cou. D'autres les utilisent pour compter alors qu'ils vous adressent la parole ou vous écoutent. Le dernier spectacle que j'ai vu de mes propres yeux depuis quelques jours était celui d'un homme monté sur une bicyclette qui se promenait dans une rue bondée de passants et tenait un chapelet à l'une de ses mains. Ils veulent montrer aux gens qu'ils ne cessent à aucun instant de se rappeler Allah. Pourtant cette innovation conduit souvent à la négligence d'un devoir. Il m'est souvent arrivé - comme à d'autres - de saluer l'un d'eux qui s'est contenté de faire un geste au lieu de rendre le salut.

Les méfaits de cette innovation sont innombrables. Combien sont beaux ces propos du poète :

« Tout bien réside dans le fait de suivre les anciens

Tout mal provient des innovations de ceux venus après eux. »

Allah le Très Haut le sait mieux.